

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 V 131 Vœu relatif à une politique d'aide à la parentalité.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que les parents jouent le premier rôle dans l'éducation de leurs enfants et l'apprentissage de la vie en collectivité ;

Considérant que l'aide à la parentalité doit permettre d'offrir aux parents qui le souhaitent un soutien dans leur rôle quotidien vis-à-vis de leurs enfants ;

Considérant que les parents traversant des difficultés, durables ou passagères, ne sont pas toujours en situation d'exercer pleinement leurs responsabilités ;

Considérant que les structures associatives de prévention dans les quartiers, les écoles de parents, la médiation familiale, les aides à la réussite des parcours scolaires sont des dispositifs très utiles pour aider les parents à jouer leur rôle ;

Considérant que les nombreux dispositifs d'aide à la parentalité existants souffrent aujourd'hui d'une mauvaise articulation entre eux, d'un manque d'accès à l'information des parents, d'un éparpillement des financements et d'un défaut de pilotage ;

Considérant que l'ensemble des pays de l'OCDE se sont engagés dans des démarches ambitieuses de développement des services d'aide à la parentalité ;

Considérant que l'aide à la parentalité permet de promouvoir l'égalité des chances et la lutte contre la pauvreté, tant il apparaît que les carences éducatives sont déterminantes dans les trajectoires des futurs adultes ;

Considérant que les dispositifs d'accompagnement des parents dans la compréhension du système scolaire et dans le suivi de la scolarité de leur enfant, tels que le dispositif « Paris Collèges familles » mis

en place par la Ville de Paris, favorisent le développement des liens entre les familles et l'institution scolaire et permettent aux parents de jouer pleinement leur rôle dans l'éducation de leurs enfants, en complément de l'éducation nationale ;

Considérant que l'apprentissage de la langue française, notamment par la pérennisation du financement étatique des ateliers sociolinguistiques, doit permettre aux parents d'accompagner plus facilement les parcours scolaires de leurs enfants et favoriser leur intégration ;

Considérant que l'accès à l'information des familles sur l'ensemble des aides et services dédiés doit être facilité dans le cadre de la généralisation prévue au cours de la mandature des Relais Information Familles ;

Considérant que, dans un contexte économique et social difficile, la Ville de Paris doit jouer un rôle exemplaire pour accompagner les familles, leur redonner confiance et renforcer le sentiment d'appartenance collective.

Considérant le vœu de l'Exécutif adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris en novembre dernier, s'engageant à l'élaboration d'une stratégie parisienne pour l'enfance et les familles intitulée « Faire le Paris des enfants », dont le développement des services aux familles et du soutien à la parentalité constitue un des quatre axes de travail identifiés ;

Sur proposition de Pierre-Yves BOURNAZEL, Sylvie CEYRAC, Christian HONORE, Atanase PERIFAN et des élus du groupe UMP :

Demande à la Maire de Paris de renforcer sa politique d'aide à la parentalité :

- dans le cadre de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles, en poursuivant les dispositifs d'accompagnement et de soutien des parents, notamment ceux visant à favoriser l'apprentissage de la langue française, et l'accompagnement des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant ;
- en améliorant la coordination de ces dispositifs portés par plusieurs acteurs sur les territoires, et en développant les informations sur ces dispositifs au sein des Relais Informations Familles ;
- en présentant un bilan de ces dispositifs dans le cadre du suivi annuel de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles.